

## Informations.

Un nouveau nom canadien a été ajouté par le Gouvernement français à la liste des chevaliers de la Légion d'Honneur, c'est celui de M. J. Perrault, commissaire du Canada à l'Exposition universelle.

Le centenaire du *Héros de Chateauguay* sera célébré avec beaucoup d'éclat à Chambly, le 26 courant; il y aura service funèbre et dans la soirée grande réunion littéraire et musicale.

Le Parlement Fédéral s'ouvre aujourd'hui. Il y aura, paraît-il, durant la session, une série ininterrompue de fêtes de toutes sortes.

Une dépêche confirme la nouvelle de la maladie du prince impérial Louis-Napoléon. Son état inspirait même des craintes sérieuses.

On vient d'inaugurer en grande pompe une statue de Berryer, au Palais de justice à Paris. L'Académie était représentée, et le barreau de Paris y avait envoyé ses membres les plus distingués. M. Gambetta, republicain de la plus belle eau, était là rendant hommage à l'illustre Légitimiste.

La Congrégation des Indulgences et des Reliques vient de publier un décret approuvé par Léon XIII, défendant absolument d'acheter, sous aucun prétexte, les reliques mises en vente par les spoliateurs des églises d'Italie. Celui qui aurait connaissance qu'il y eut quelques parts de ces reliques en vente devrait en avertir l'Ordinaire qui est chargé de prendre à ce sujet les mesures convenables.

## Documents inédits.

## RELATION DU P. BOUVART.

DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LORETTE EN CANADA.

Etablissement de la dévotion de Lorette.

## PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

## § 4. La chapelle de Lorette est bâtie, bâtie et ouverte.

Le 16<sup>me</sup> jour de juillet de l'année 1674, le R. P. Claude Dablon supérieur général des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, et recteur du collège de Québec, mit la première pierre de la nouvelle maison de Lorette, avec les cérémonies ordinaires et avec une extraordinaire joie de nos Sauvages. Depuis ce jour-là jusqu'au jour de la bénédiction, et de l'ouverture de la même chapelle, ils ont eu d'eux-mêmes la dévotion d'aller tous les ma-

tins prier Dieu au pied de la croix, que l'on mit, selon la coutume, au lieu où devait être l'autel. Dans le désir qu'ils avaient de voir bientôt leur église achevée, ils ont volontiers contribué de leur travail, lorsque l'on a souhaité qu'ils aidassent les ouvriers, et nonobstant leur pauvreté, au retour de la chasse, ils ont, pour le même sujet, fait présent de 18 peaux d'original: mais nous avons mieux aimé les changer en hardes, que nous leur avons achetées pour aider à les couvrir.

Enfin, la chapelle étant achevée, elle fut bénite le 4<sup>me</sup> de novembre de la même année 1674. La bénédiction faite, on alla en procession à un reposoir, dressé dans le bois, sur le chemin de Québec, à un quart de lieu du ruisseau. Les Français et les Sauvages y chantaient à deux chœurs, les uns en latin, et les autres en huron. Au reste, on allait à ce reposoir, prendre trois images ou statues très-précieuses, mises chacune dans une niche faite et donnée par les RR. MM. Religieuses de l'Hôpital de Québec. Écuelle et images précieuses qui sont dans la chapelle de Lorette en Canada. Les mêmes ont aussi fait présent à notre chapelle de la robe de Notre-Dame, et d'une écuelle, faite sur les saintes écuelles qui sont à Lorette et qui y a touché. De ces trois images, la première et la principale est celle de Notre-Dame, envoyée de Lorette ici, et faite sur la miraculeuse image que S. Luc y a laissée. Comme toutes les statues tirées sur ce saint modèle, et que l'on y a fait toucher, ont contracté la vertu de faire des miracles, nous croyons avec sujet que la nôtre, faite et appliquée sur cette divine image, nous fera éprouver et ressentir la puissance et la bonté de Marie, qu'elle représente avec son Jésus qu'elle embrasse de sa main gauche et qu'elle soutient de sa droite. Les deux autres sont faites du vrai bois de Notre-Dame de Foy. L'une est une Vierge portant son Fils, et elle a été envoyée à nos Sauvages par les villes de Nancy et de Bar. L'autre, que les princes et les princesses de la très-illustre et très-dévoté maison de Lorraine nous ont envoyée, est un Saint-Joseph, qui tient aussi le petit Jésus sur un de ses bras.

Ces deux petites statues ne sont pas moins considérables par leurs reliques, que par leur matière, leur représentation et leurs donateurs. Ces reliques sont un morceau du voile de la Ste-Vierge, qui est au bas du S. Joseph, et une petite partie de la ceinture du même S. Joseph, enchassée dans un petit écusson que tient le petit Jésus porté lui-même par sa mère. Ces images reçues par la procession, avec la joie et la dévotion qu'on peut imaginer, furent portées à la chapelle, les deux dernières par deux de nos Pères, et la première par le R. P. Supérieur qui officiait. A la fin de la messe qui fut chantée en musique, il prononça un dévot et solide sermon, où il fit un beau parallèle des deux Lorettes d'Italie et du Canada. Après-midi, il fit festin aux Sauvages, auxquels, entre au-

tres présents, qu'il leur fit, de couvertures, d'étoffes et de haches, il donna le contrat de concession pour les terres qu'on leur a accordées. La principale clause de ce contrat, est que les Sauvages pour reconnaissance, sont obligés de ne point prendre de boisson par excès, et que ceux qui s'enivrèrent dorénavant seront chassés de Lorette et perdront leurs champs, quelque travail qu'ils puissent avoir fait. Cette condition acceptée par les Sauvages, auxquels elle fut expliquée, non seulement par le R. P. Chaumonot, mais encore par Pierre Aondechetto, Marie Félix Asonhontonsa, et d'autres qui savent le français, cette condition, dis-je, acceptée en bonne forme, et toutes les harangues faites de part et d'autre, on finit cette belle et heureuse journée par le Salut du S. Sacrament.

## § 5. Description de la Chapelle de Notre-Dame de Lorette en Canada.

Je crois que ceux qui ne peuvent pas se transporter en personne à notre nouvelle Lorette, seront bien aises de la voir au moins sur le papier. Donc pour leur en donner un tableau fidèle, ils sauront que cette chapelle, semblable à la vraie Lorette, est toute de brique, longue de quarante pieds sur vingt de largeur, et haute de vingt-cinq. Elle est percée de trois portes, d'une cheminée et de deux fenêtres. Il y a un clocher au-dessus de celle du pignon d'en-bas, par laquelle, à ce que l'on croit, entra l'ange, lorsqu'il vint saluer la Sacrée Vierge: on tient aussi que c'était de ce côté là qu'était la boutique de S. Joseph. Turcollin estime que la pièce principale du logis est le côté de Septentrion, et assure que le seuil de la porte est de bois, ce que nous avons aussi observé dans la Lorette du Canada. De ce même côté, vers l'autel, est une armoire assez simplement travaillée, et propre à servir de la vaisselle et d'autres choses semblables. Comme vis-à-vis la porte du nord est la porte du midi, il y a aussi, de ce même côté, une fenêtre, qui réponit à l'armoire. Pour l'autel, il est d'une manière assez extraordinaire, quoique agréable et dévoté.

(A continuer.)

## Conditions de ce Journal.

L'Abéille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centins pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques. On s'abonne en s'adressant au Secrétaire-Trésorier, Séminaire de Québec, ou aux différents agents.

Agents: à la grande salle, M. Théophile Trudelle; à la petite salle, M. T. Giguère; chez les externes, MM. J. Gonest et G. Matto; à Rimouski, M. A. Gagnon; au Collège de Lévis, M. E. Belleau; à Ste-Anne, M. F. Chabot; à Ste-Thérèse, M. G. Gagnon; à St-Hyacinthe, M. J. Boivin.

Imprimé par P.-G. DELISLE, Québec.